

L'objet de ce guide est de détailler les étapes de la télé inscription.

**Il s'agit d'un complément aux instructions qui s'afficheront
à l'écran lors de votre connexion.**

L'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

Les inscriptions à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat (**session 2020**) seront ouvertes

**Du mardi 2 juillet 2019, à partir de 12 heures
Au jeudi 8 août 2019 à 23h59
(heures de Paris)**

I - Les consignes et les étapes de votre inscription par voie électronique

Des écrans informatifs vous guident tout au long de la saisie des données nécessaires à votre inscription.

1. Prenez connaissance **attentivement** des consignes données dans ce document, puis cochez la case afin de certifier de votre accord puis cliquez sur « Je poursuis ».
2. Veuillez renseigner **soigneusement** tous les champs du formulaire. Les champs annotés d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis.
3. Vous indiquerez votre identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution du dossier.
Il est fortement conseillé au candidat de renseigner son adresse e-mail pour recevoir une confirmation d'inscription.
4. Cliquez sur « Je poursuis ma demande d'inscription ».
5. Vérifiez les données de votre dossier de candidature.
6. S'affichent à l'écran vos numéros d'inscription et de certificat (**références à noter** et nécessaires pour accéder à votre espace personnel).
7. Cliquez sur « Je valide/je transmets mes pièces justificatives et j'imprime mon inscription ».
8. La date et l'heure de l'enregistrement de votre dossier s'affichent.
9. Cliquez sur « Visualiser/imprimer le dossier d'inscription »
10. Votre dossier apparaît à nouveau à l'écran.
11. Un écran informatif vous rappelle à nouveau vos références à noter et si vous avez renseigné votre adresse e-mail, une confirmation de votre inscription vous sera adressée.
12. Cliquez sur « OK ».
13. Cliquez sur « **Enregistrer** » votre dossier d'inscription.
14. Cliquez sur « Ouvrir » pour « Imprimez et/ou enregistrez » votre dossier d'inscription.
15. Votre dossier d'inscription s'affiche en format PDF.
16. Cliquez sur « Déconnexion » en bas à gauche de l'écran.

Attention ! Une fois le dossier de candidature validé, celui-ci ne pourra plus être modifié

En cas d'impossibilité de téléinscription, vous pouvez vous inscrire par voie postale conformément aux instructions précisées dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État publié au Journal Officiel.

II - Recommandations :

Il vous est vivement recommandé :

- d'avoir lu la note d'information (ou l'arrêté d'ouverture) relatif à cet examen professionnel ;
- de **ne pas attendre** les derniers jours pour vous inscrire.

Avant de procéder à votre inscription, vous devez vérifier que vous remplissez les conditions requises pour vous présenter à cet examen professionnel.

Peuvent se présenter à l'examen professionnel les attachés :

- placés dans l'une des positions statutaires suivantes : activité, congé parental, détachement, mise à disposition.
- qui, au plus tard **le 31 décembre 2020**, auront accompli au moins **3 ans** de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et qui auront atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

III - Avertissements concernant votre inscription :

Vous saisissez les éléments de votre inscription sous votre propre responsabilité.

Quel que soit le motif invoqué, aucune inscription ne sera possible après le **jeudi 8 août 2019 à 23h59** (heure de Paris).

Toute infraction au règlement, toute fraude au niveau des éléments fournis lors de votre inscription ou au cours de l'épreuve d'entretien avec le jury pourra entraîner des sanctions administratives et des poursuites pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

IV - Considérations techniques

Vérifiez que votre ordinateur autorise l'ouverture des fenêtres "pop up". A défaut, allez sur votre navigateur internet dans la rubrique : Outils, bloqueur de fenêtres "pop up", puis désactivez le blocage de ces dernières.

V – Consultation de votre dossier :

Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre dossier en cliquant sur le lien suivant : <http://www.caissedesdepots.fr/ressources-humaines/nous-rejoindre/concours-et-examens.html>.

Rubrique : Examens professionnels

Choisir la 4^{ème} puce : Suivre l'état d'avancement de votre candidature OU ajouter votre dossier RAEP

Les données à renseigner se trouvent dans l'e-mail que vous avez reçu après votre inscription.

Les traitements informatiques se déroulent la nuit : les saisies du jour J ne seront lisibles qu'à J +1.

VI - Vérification de la recevabilité des candidatures

La réception du mail de confirmation d'inscription ne constitue pas une preuve de la recevabilité des candidatures au regard des conditions requises pour se présenter à cet examen.

Aussi :

- Votre convocation à l'épreuve ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription ;
- s'il apparaît lors du contrôle des pièces fournies que vous ne remplissez pas les conditions requises, que vous ayez été ou non de bonne foi, vous perdez le bénéfice de l'admission à cet examen.

Contact pour tout renseignement à cet examen : concours@caissedesdepots.fr